

Qualité de l'air

Respirer un air sain dans l'habitation

Avec plus de 70% de notre temps passé dans des locaux, et en particulier l'habitation, nous sommes exposés à l'action de pollutions diverses, en provenance de l'extérieur, de notre activité, des matériaux employés pour la construction ou la finition des bâtiments et des équipements utilisés. Deux stratégies importantes pour un air intérieur plus sain :

Lors d'une construction neuve, le **choix de ces matériaux** (sols, peintures, vernis) est primordial dans la qualité de l'air intérieur. Le dégagement de certaines substances des matériaux neufs, comme les composés organiques volatils (COV) par exemple, peut affecter la santé des occupants.

Les objectifs d'économie d'énergie ne doivent pas dispenser d'une **bonne aération** mécanique ou naturelle des locaux pour évacuer les excédents d'humidité ou de polluants présents.

→ Observatoire de la qualité de l'air intérieur :

informations sur l'origine des pollutions intérieures de l'habitat : www.air-interieur.org

Plantations

Favoriser la diversité pour un cadre de vie de qualité

Diversifier les plantations permet :

- de créer des espaces variés avec des essences locales pour un paysage quotidien moins monotone.
- de permettre aux espèces animales (oiseaux et petits animaux) d'animer les jardins et parfois d'en être des auxiliaires comme la coccinelle ou le hérisson.

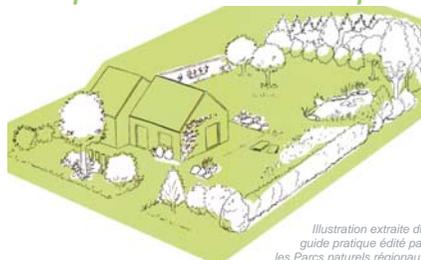


Illustration extraite du guide pratique édité par les Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges, des Vosges du Nord et de Lorraine.

Déchets

Pour les déchets ménagers et les déchets verts :

La collectivité met en place des systèmes de collecte sélective. Chaque nouvel arrivant doit s'informer auprès de la commune.

Pour les déchets de chantiers :

Lors de la construction, il appartient à chaque propriétaire de veiller à une élimination des déchets respectueuse de l'environnement :

- Ne pas brûler les déchets de chantier, car ils peuvent dégager des fumées toxiques.
- Utiliser les collectes sélectives mises en place ; les dépôts sauvages sont interdits.

pour information...

La « Trouée de Belfort » constitue une zone de pénétration facile pour **les vents et les perturbations**. Les vents d'est (nord-nord-est) sont froids et secs, majoritairement en hiver. Les vents d'ouest, sud-ouest sont humides et sont présents toute l'année. De ce fait, l'orientation des pans de toits et des pignons doivent permettre une limitation de la prise aux vents de l'habitation.

Le **risque sismique** : Toutes les communes du Territoire de Belfort sont situées en zone sismique S1b définie par le décret n°91-461 du 14 mai 1991, modifié par décret n°200-893 du 13 septembre 2000. En conséquence, les règles de construction doivent respecter les normes techniques imposées en la matière par la réglementation en vigueur.

→ Informations sur le site internet de la Préfecture : www.territoire-belfort.gouv.fr

Quelques clés pour une construction respectueuse de l'environnement et un meilleur confort de vie



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Centre d'Affaires des 4 As
BP 107 - 90002 Belfort Cedex
Tél : 03 84 46 51 51 - Fax : 03 84 46 51 50
Courriel : autb@autb.asso.fr

Energie

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas

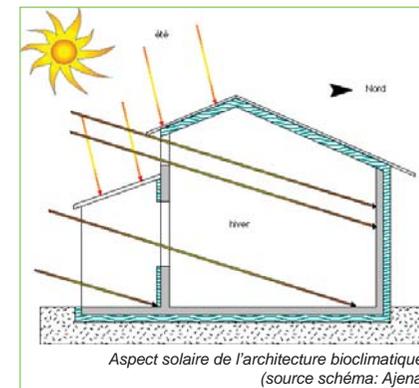
Dans le coût de fonctionnement d'une maison, la dépense d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude est importante. Outre la manière de vivre et les choix d'énergies utilisées, la conception de la maison (en particulier son orientation par rapport au soleil, son isolation, les performances des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation) est primordiale dans la maîtrise de la dépense énergétique.

Une orientation favorable à l'usage de l'énergie solaire

Au sud : Orienter les pièces à vivre afin de profiter de l'ensoleillement à travers des vitrages bien positionnés. Le soleil d'hiver peut chauffer la maison et il est aisé de protéger de la chaleur en été par des arbres, un auvent, une pergola...

Au nord : Réserver cette orientation à des pièces peu chauffées et éviter de grandes ouvertures pour limiter les déperditions de chaleur.

Les gains moyens d'énergie consommée par une bonne orientation sont de 10 à 30 %.



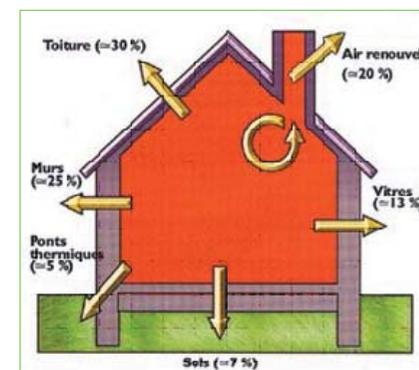
Aspect solaire de l'architecture bioclimatique. (source schéma: Ajena)

Une bonne isolation thermique

La mise en place d'une bonne isolation permet d'accroître le confort d'hiver et d'été et de réduire la consommation d'énergie de chauffage. Elle est bénéfique pour l'environnement en diminuant les émissions de polluants. La nouvelle réglementation thermique RT2005 sera applicable en cours d'année. Ces exigences améliorent déjà sensiblement le confort ; il est possible de diminuer facilement de 10 à 15 % supplémentaires les consommations d'énergies par rapport aux exigences de cette réglementation, sans difficultés techniques majeures.

Privilégier l'installation d'équipements faiblement consommateurs d'énergie électrique

Une nouvelle maison est souvent l'occasion de modifier une partie de ses équipements électroménagers (en particulier pour la cuisine). Les appareils électroménagers représentent jusqu'à 40 % de la consommation électrique.



Les sources d'amélioration de l'isolation
Schéma des déperditions thermiques d'une maison non isolée. (source ADEME)

Les alternatives possibles aux énergies fossiles pour se chauffer et/ou s'éclairer

Une autre manière de diminuer ses factures d'énergie

Les énergies renouvelables les plus couramment utilisées sont le **solaire et le bois**.

L'énergie solaire : Avec 1800 heures d'ensoleillement par an, la Franche-Comté dispose d'un gisement d'énergie solaire comparable à l'Allemagne ou l'Autriche, pays précurseurs sur l'exploitation de cette énergie.

- **Le solaire thermique** : gratuite, l'énergie solaire peut satisfaire une partie des besoins en eau chaude sanitaire (un chauffe-eau solaire individuel peut assurer 50 à 70 % des besoins annuels en Franche-Comté et jusqu'à 100 % en période estivale). Cette énergie peut également servir à chauffer les bâtiments par l'intermédiaire d'un plancher chauffant (un système solaire combiné peut assurer 25 à 60 % des besoins annuels).

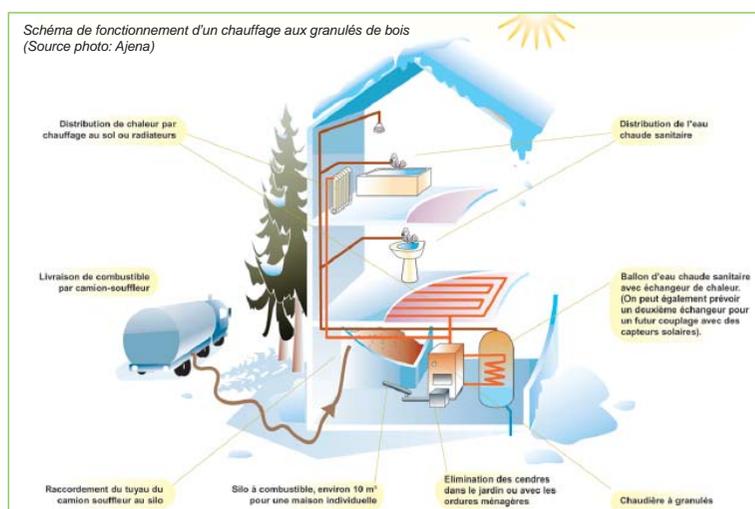
- **Le solaire photovoltaïque** : la lumière du soleil peut être transformée en électricité par le biais de panneaux solaires photovoltaïques. Couplée à une bonne maîtrise de la consommation d'électricité (éclairage basse consommation, électroménager classe « A »), cette démarche permettra de produire de l'électricité pour l'autoconsommer et/ou la vendre.



- Pour ces usages, des caractéristiques d'orientation des pans de toits et des pentes sont essentielles.
- A titre informatif, les panneaux solaires sont en condition optimale lorsqu'ils sont :
 - Pour l'eau chaude: exposés sud, avec une tolérance d'orientation de +ou- 45°, sur une surface de 4 à 6 m² et sur une pente de toit comprise entre 30 et 60 degrés afin de recevoir au mieux le rayonnement solaire tout au long de l'année.
 - Pour le chauffage : exposés plein sud plus ou moins 15 degrés, avec une pente de toit entre 45 et 60 degrés sur 15 m².
 - Pour l'électricité : les capteurs doivent également être orientés plein sud avec une pente de 30 degrés sur un minimum de 10 m².

Le bois : Avec 43 % du territoire couvert par la forêt, la Franche-Comté est une région particulièrement intéressante pour l'usage du bois comme énergie. Transformé pour être brûlé sous différentes formes (bûches, plaquettes, granulés, etc), il peut être utilisé pour alimenter un poêle ou la chaudière d'un chauffage central. Selon le type d'énergie utilisée, l'installation nécessitera un lieu de stockage adapté qui peut être prévu dès la conception de la maison pour y être parfaitement intégré.

Le volume du silo dans le cas d'une utilisation de plaquettes ou de granulés dépendra des besoins en énergie de la maison, de l'autonomie voulue et du type d'approvisionnement (annuel ou plus fréquent : 10 à 20 m³ pour une maison individuelle).



Aides et conseils (gratuits) sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

Les aides sur l'investissement s'appliquent sur le bois et le solaire dans des conditions déterminées (achat et installation de matériel par un professionnel notamment).

Le crédit d'impôt (sur le revenu) pour l'habitation principale, en complément des aides sur investissement s'adresse à tous (traduit en aides si les demandeurs sont non imposables) et à toutes les formes d'énergies renouvelables.

Les aides peuvent provenir de l'Etat (Crédit d'impôt), du Conseil Général, ou encore du Conseil régional selon les investissements effectués.

Attention :

Les demandes de subventions doivent être déposées avant les travaux.

Le premier réflexe est de contacter l'**Espace Info-Energie** dans le département, dont les conseils dispensés guideront le demandeur :

→ **GAIA Energies** :

- adresse : 240 avenue Jean Jaurès - 90 000 BELFORT
- téléphone et télécopie : 03.84.21.10.69



Des informations sont également disponibles sur le site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de Franche-Comté : <http://franche-comte.ademe.fr>

Eau

Récupérer l'eau de pluie tombée sur les toitures

L'eau de pluie peut être collectée afin d'être utilisée pour les différents usages tels que l'arrosage des jardins ou le nettoyage des extérieurs.

La collecte pour un usage à l'intérieur de l'habitation (WC, lave-linge par exemple) n'est actuellement pas autorisée chez le particulier pour des raisons sanitaires : toute connexion entre le réseau d'eau potable et le réseau d'eau pluviale récupérée doit en effet être évitée.

Toutefois, le service Santé-Environnement de la DDASS se tient à la disposition des particuliers pour étudier les demandes.

→ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Service Santé Environnement

Adresse : 8 rue Heim - BP 207 - 90004 BELFORT CEDEX

Téléphone : 03 84 58 82 00 - Télécopie : 03 84 28 71 38

Limiter

l'imperméabilisation des sols

Toute construction crée une imperméabilisation des sols. On veillera à végétaliser suffisamment les espaces extérieurs de façon à limiter les effets de cette imperméabilisation : réduire au minimum les surfaces goudronnées ou bétonnées. Cette mesure est particulièrement importante si la nature du sol est argileuse.